

# DESTINATION PARTAGE

## partage

**PARTIR TOUS**  
**PARTIR MIEUX**

Une union de CE et d'associations pour réfléchir et agir autour des politiques vacances

[www.destinationpartage.fr](http://www.destinationpartage.fr)

### CLARIFICATION DE L'OFFRE

## FOCUS SUR RENOUVEAU ET VILLAGES CLUBS DU SOLEIL

### Une convergence riche de défis et de promesses.

Dans son bulletin précédent à la rubrique *Quels opérateurs touristiques?* Destination Partage écrivait « Une nouvelle donne s'est installée, les opérateurs de tourisme à vocation sociale (à quelques exceptions près) ne sont plus, pour les CE des partenaires privilégiés. Le partenariat historique qui a conduit les CE et les associations de tourisme à co-investir est victime d'évolutions inéluctables (cf. la liquidation de l'Invac) »

L'atelier-débat du 4 juin dernier a corroboré le constat des élus participants à la journée de rencontres du 29 novembre 2013. Les opérateurs touristiques présents: AEC Vacances, ATC Routes du Monde, Ternélia et les Villages clubs du Soleil ont présenté leurs prestations, ont répondu aux



PHOTO VILLAGES CLUBS DU SOLEIL

questions techniques, politiques des élus de comités d'entreprise tant sur les prestations, que sur les tarifs et leurs marges, sur les conditions d'emploi des salariés.

L'attractivité, l'excellent rapport qualité/prix de plusieurs opérateurs touristiques par ailleurs partenaires de Destination Partage, sont méconnus des participants, qui reconnaissent avoir des difficultés à faire le tri entre des « marques » omni-

ristiques: le tout compris, essentiel pour les familles et la maîtrise de leur budget, et l'accueil prioritaire des familles avec ce que cela comporte comme services adaptés. Compte tenu de l'état actuel de la société française et, en particulier, des finances publiques qui rendent improbable des modifications substantielles de la politique des « vacances pour tous », les associations doivent trouver dans leur propre milieu les moyens de sauvegarder l'essentiel. C'est ce que tentent aujourd'hui ensemble Renouveau Vacances et Villages Clubs du Soleil. Ils ont tout mon soutien! » ■

(1) Dans une tribune parue sur le premier numéro de « Convergences »

présentes, et ces structures touristiques à taille humaine qui témoignent de l'adaptation d'une majorité des opérateurs du secteur associatif à l'évolution de la demande.

En effet, alors même que les taux de départ en vacances diminuent sans cesse (voir page 4), bon nombre d'opérateurs touristiques subissent la crise et engagent leur viabilité économique. ■

### PROCHAIN ATELIER

## Quels opérateurs ?

Les opérateurs touristiques du secteur associatif ne sont plus les partenaires privilégiés des comités d'entreprise (moins de 10 % de leur volume voyages et vacances). Des disparitions – d'autant plus commentées qu'elles recouvraient des partenariats historiques (Unconvac, ASSSE, Invac Services) – alimentent le sentiment diffus de structures vieillissantes qui ne s'adaptent pas à la nouvelle demande.

L'exemple de la convergence entre Renouveau et Villages clubs du soleil est emblématique du choix de deux structures attachées aux valeurs et qui n'ont pas fait les mêmes choix stratégiques au tournant des années quatre-vingt-dix.

Dans ce contexte mouvant, donner aux élus de CE le maximum d'éléments concrets pour les guider dans le choix de leurs opérateurs touristiques, tel est l'objectif de notre prochain atelier.

➤ **Les pré-inscriptions sont ouvertes (20 participants maximum). Région Ouest ou Sud-ouest ? Le lieu sera choisi en fonction des préférences exprimées.**

### François Soulage ancien président de l'Unat apporte son soutien au rapprochement (1):

« Pour pouvoir dégager des marges suffisantes il faut sans doute simplifier l'offre, avoir un système de tarification qui, en tout état de cause, couvre les coûts d'exploitation, et disposer d'un catalogue de destinations, de niveaux de confort ou de services suffisamment larges, offerts à une clientèle plus nombreuse. Le projet de rapprochement (...) paraît entrer complètement dans ce souci de préserver, autant que les contraintes extérieures le rendent possible, le modèle de tourisme social fondé sur deux grandes caracté-

## Assemblée Générale

### Des adhésions en progression

Comme nous l'indiquons dans le rapport de gestion lors de la 4<sup>e</sup> assemblée générale de Destination Partage, l'adhésion progresse encore, à un rythme moins soutenu que lors des deux premiers exercices, néanmoins de nouveaux adhérents nous ont rejoints (10 depuis le début de l'année), et dans le rapport d'orientation 2014-2015, nous avons proposé au vote de l'AG de mettre l'accent lors de rencontres régionales sur l'adhésion.

### Pourquoi est-on adhérent de Destination Partage ?

Paroles d'adhérents entendues lors de l'AG : « Le bureau de l'association était partagé sur la réalité de l'obligation d'immatriculation, à la relecture de la loi de juillet 2009 et en tant que Président, le texte m'est apparu

limpide sur ma responsabilité et le risque d'engager nos membres adhérents... »

Un secrétaire de CE : « Certains tour-opérateurs nous disaient que nous étions automatiquement couverts dès l'instant où nous passions par eux pour nos activités voyages vacances, voire nous proposaient de déduire une partie de notre adhésion en leur achetant un voyage, mais quid de week-end de ski, de nos sorties retraités, et puis quel choix des membres de notre commission, et pourquoi pas leur confier notre budget ?... avec Destination Partage, nous sommes couverts, nous agissons librement et en conformité avec la loi, et puis l'employeur prend en charge l'adhésion au titre du code du travail, alors... »

## Escapade Normande

### Le séjour des 26 et 27 mai a été plébiscité... et peut donner des idées pour d'autres projets

Mutualisation de l'offre et de la demande, mise en relation co-organisation, c'est sur le projet de séjour en Normandie d'un adhérent URRIF CFDT pour 54 personnes que Destination Partage a identifié, le patrimoine d'un autre adhérent (CE Snecma) à Villers sur mer, cette coréalisation dans le cadre d'un budget défini, a permis de contribuer (même modestement) à une opération gagnant-gagnant. Un autre partenaire apparaît dans la boucle du projet : à Caudebec en Caux dans le parc régional des boucles de la seine Normande, A Livre Ouvert (Maison d'hôtes écolo-littéraire) a organisé une animation visite lors du voyage retour.

Destination Partage montre à cette occasion l'exemple même de son orientation :

Intermédiaire entre l'offre et la demande, nous sommes garants de la qualité des prestations, du transport au départ de Paris en passant par



photo D.R.

l'hébergement dans la Résidence Castellamare à la visite en bateau du port du Havre jusqu'au retour dans le cadre d'un tarif négocié, mais respectueux des intérêts de tous les prestataires et sans surcoût puisque nous ne sommes pas opérateur et à ce titre ne touchons pas de commission. L'URRIF CFDT nous confie l'organisation de sa prochaine escapade, en 2015 en Bourgogne.

➤ **Nos adhérents propriétaires d'un patrimoine vacances peuvent nous contacter pour des opérations identiques**

## Courrier d'adhérents

### Défaillance d'un autocariste

Un adhérent, le CE de la Banque populaire de l'ouest, nous a interpellés suite à "la défaillance" d'un autocariste pour le pré-acheminement d'un groupe à l'aéroport.

Contraints de prendre leurs véhicules, les participants ont engagé des frais pour le parcours et le stationnement au parking de l'aéroport.

**Réponse de Destination Partage :** À défaut de contrat, vérifier que la prestation est bien juridiquement fondée (Dans le cas présent une confirmation de commande de l'autocariste par mail), vérifier que l'absence d'exécution dudit contrat ne repose pas sur un cas de force majeure...

Si les éléments du préjudice sont chiffrés, réclamés par courrier ou mail valant mise en demeure, et non contestés, saisir la juridiction compétente (en l'état et compte tenu du montant inférieur à 4.000 euros, le juge de proximité).

### Fiscalité des chèques vacances

Le 2 juillet un CE adhérent de Thales nous écrit :

« Comme vous devez le savoir, un risque pèse sur la fiscalité des chèques vacances distribués aux salariés via les Comités d'Entreprises. Ils bénéficient à près de 4 millions de salariés et ils sont utilisables normalement, auprès des professionnels du tourisme et des loisirs. Ces chèques sont exonérés de cotisations sociales depuis leur création en 1982 par André Henry, ministre du temps libre. Et c'est une anomalie selon certains fonctionnaires du ministère des affaires sociales, qui envisagent de revoir, ou de supprimer les exonérations dont bénéficie aujourd'hui ce dispositif... »

**Destination Partage** a conseillé à ce CE de saisir les représentants salariés du Conseil d'administration de l'ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances). Le comité, majoritairement CFDT, a fait circuler un texte co-signé par L'inter CFDT Thales et s'est adressé à Jean-Pierre COSTES, représentant CFDT à l'Agence.

Celui-ci vient d'être reçu par le directeur de la Sécurité sociale qui lui a indiqué qu'aucune remise en cause n'était à l'ordre du jour.

## Actualité de nos partenaires

Hiver 2014-2015 : **ATC Routes du Monde** a repris en gestion directe le site de St François Longchamp, et propose sa formule « Tout Compris » à Argentières Chamonix

Les **Villages Clubs du Soleil** prévoient d'organiser (peut-être au Grand Rex...) une présentation de leur convergence avec Renouveau Vacances.

**Ternélia** et **Vacances Actives** s'associent pour une brochure Hiver 2014-2015 qui privilégie la Formule Prem's) Résa (jusqu'à - 10 % ainsi que des prix enfants 1 euro pour les enfants entre le 4 et le 25 avril 2015 et des gratuités pour les Grands Parents à Noël...)

Pour fêter ses 50 ans **l'AEC Vacances** propose des offres avantageuses :  
- gratuité pour les enfants de moins

d'un an dans tous les villages  
- réductions à certaines périodes, si vous réservez tôt. Partez longtemps et faites des économies  
- offres du mardi « Dernière minute »

**Grand Bleu** n'envisage pas d'augmentation tarifaire pour 2015 et propose une offre à prix unique pour le printemps parmi 8 résidences au choix du 4 avril au 27 juin avec un allotement gratuit jusqu'au 15 décembre 2014. Des résidences de qualité, en appartement, villa ou chalet avec piscine et espaces bien-être situées dans le Grand Sud.

**A Livre Ouvert** a obtenu la classification trois épis des Gîtes de France. Cette maison d'hôtes « éco-littéraire » souhaite maintenant être reconnue comme Ecogite et Gîte Panda pour la prochaine saison.

### Un nouveau partenaire : l'AEC



L'Association éducative et culturelle a été créée en 1964 sur un état d'esprit simple : accès aux loisirs pour tous quelles que soient les catégories sociales, dans une démarche de qualité de respect et de solidarité.

L'AEC gère des établissements à Grasse, St-Jean de Sixt, St-Cyr sur Mer, Samoens et travaille avec un partenaire à Gréoux les Bains. Son taux de remplissage est l'un des plus élevés du secteur avec 70 % sur près de 1200 lits. Le taux de fidélisation atteint 80 %.

Ajoutons une modération tarifaire exemplaire pour des destinations remarquables et la volonté de l'association d'offrir un nombre de contrats en CDI très important : tout se tient pour faire de l'AEC une référence de qualité.



## Assurance Annulation Voyages

### Notre partenaire Assurance Conseil nous informe :

«La Macif a décidé de mettre fin à nos contrats annulation de Voyages à compter du 01/01/2015, cette décision dont les motifs exacts ne nous ont pas été donnés, intervient alors que les résultats enregistrés sur l'ensemble de ces contrats sont tout à fait équilibrés et que la gestion des dossiers que nous avons mise en place avec votre aide donne globalement satisfaction à tous. Quoi qu'il en soit, nous tenons à vous rassurer. Tous les voyages initiés

en 2014 seront bien entendu couverts quand bien même ils ne seraient réalisés qu'en 2015.»

Bien que plusieurs propositions aient été faites en remplacement des contrats, plusieurs adhérents de Destination Partage, outre l'incompréhension de ce comportement d'une Mutuelle de l'économie sociale et solidaire, éprouvent déjà un vrai préjudice. (obligation de rectifier les catalogues Voyages 2015 déjà édités, modification des sites Internet etc.)

## Les responsabilités des opérateurs touristiques en cas d'épidémie

**Notre avocate nous informe au sujet de « l'affaire FRAM à Rhodes ».**

À la suite de l'épidémie de gastro entérite qui a frappé les clients de l'hôtel Lindos Impérial à Rhodes un collectif de 150 personnes s'est créé.

Malika Lahnait rappelle que « si un virus n'est pas imputable à un manque d'hygiène, ni l'hôtelier ni le tour-opérateur ne sont tenus responsables, c'est un cas de force majeure ». Elle poursuit : « Si face à une épidémie l'hôtelier et le TO n'ont pas mis en œuvre des moyens en faveur des clients, ils sont tenus responsables d'un manquement d'assistance ».

Par ailleurs elle confirme que cette action n'est pas une action de groupe au sens de la loi Hamon du 17 mars 2014 : « L'action de groupe ne peut porter que sur la réparation des préjudices patrimoniaux résultant des dommages matériels subis par les consommateurs. Les préjudices moraux et corporels ne sont pas concernés. »

## Suite de la procédure contre L'APST...

En début d'année nous écrivions « Nous sommes de plus en plus amenés à constater que certaines agences de voyages tentent d'échapper à leurs obligations, notamment en cas de dépôt de bilan.

En effet ces voyagistes et opérateurs doivent obligatoirement avoir souscrit une garantie financière (le plus souvent auprès de l'APST).

Nous venons d'ailleurs ces dernières semaines d'engager une action au côté d'un de nos adhérents. Nous avons lancé une assignation contre l'APST pour l'amener à respecter ses obligations.

Elle doit prendre en charge et rembourser les acomptes que notre adhérent avait versés au prestataire mis en liquidation. Nous vous tiendrons informés de la suite de cette procédure »

Notre avocate Malika Lahnait a engagé la procédure devant le tribunal de grande instance de Paris. Une audience de procédure a renvoyé l'affaire au 10 novembre.

# Les exclus des vacances

Cet été, plusieurs articles de presse se sont penchés sur le "non-départ"

Sous le titre « **Les vacances prennent congé des pauvres** » Juliette Pousson, dans *Libération* du 20 août, fait état des actions de terrain d'associations caritatives, dont le Secours Catholique et Les Petits frères des pauvres, partenaires de Destination Partage dans le réseau vacances familiales combattre l'exclusion :

Les bénévoles de l'association accompagnent leurs bénéficiaires dans les projets de départ en vacances. Ils les épaulent dans les démarches administratives, notamment auprès de la caisse d'allocations familiales qui leur fournit des aides financières. « *Au final, les familles paient seulement 10 % du projet* », souligne Franck Dubois, membre du Secours catholique et dont l'association propose des actions similaires. « *Il est vrai que ces personnes viennent rarement*

*nous dire "je veux partir en vacances", ajoute-t-il. Elles ne se donnent même pas le droit de penser qu'elles peuvent avoir des vacances d'été.* »

De son côté *Le Monde* daté du 13 août traite sur « **Les vacances des Français, révélateur de la crise** ». Dans son article, Pascale Krémer explique que de plus en plus de Français renoncent à partir l'été, or ce n'est que par des sondages, comme celui du Crédoc sur les vacances des Français... de 2010, ou bien ceux publiés par l'observatoire des inégalités, que l'on peut esquisser des tendances, et notamment le recul du taux de départ en vacances des Français depuis quinze ans.

« le taux de départ qui avait augmenté du début des années 1980 au milieu des années 1990, passant de 59 à 66 %

a baissé de 9 points en une quinzaine d'années... »

Autre constat « la réduction générale de la durée des séjours n'est compensée que chez les cadres supérieurs par une multiplication de ces séjours » complète Bertrand Réau maître de sociologie à Paris-I, pour qui « il y a comme une absence de volonté de savoir, les vacances en disent long sur la société, sont un vrai enjeu d'égalités et offrent des possibilités de rattrapage culturel pour les classes populaires. Or depuis les années quatre-vingt l'État s'est désengagé de la construction du tourisme social pour une individualisation des aides au départ. »

Un sujet qui nous tient à cœur et sur lequel Destination Partage continuera à agir avec ses partenaires et à vous informer. ■

## INTERNET



Notre page Facebook se retrouve sur le site [destinationpartage.fr](http://destinationpartage.fr). Vous pouvez y suivre l'actualité de l'association et de ses partenaires et y trouver de nombreuses infos sur le monde du tourisme. N'hésitez pas à suivre et partager !

## ACTUALITÉ

### Liquidation Judiciaire Invac Services

Après notre courrier, des adhérents, créanciers dans certains cas de dizaine de milliers d'euros, ont produit leur créance auprès du mandataire chargé de la liquidation judiciaire, Maître Leloup, ainsi qu'auprès du fonds mutuel de soutien (FMS) de l'Unat, garant financier de l'Invac.

Le FMS a évoqué début juillet le dossier et fait état des créances, tout en demandant au liquidateur des compléments d'information sur des créances déclarées au FMS et non auprès de M<sup>e</sup> Perdereau, administrateur provisoire de l'Invac, ainsi que des différences entre les montants déclarés et les justificatifs fournis.

Le 16 septembre, M<sup>e</sup> Leloup, répondait au CE Thales de Toulouse : "Votre créance de (...) euros a bien fait l'objet d'une inscription au passif (...) qui en l'état fait l'objet d'une proposition d'ad-

mission auprès du juge.

Concernant la mise en jeu de la garantie financière Unat, nous n'avons pas d'information spécifique. Cet établissement a commencé à étudier les créances déclarées; pour autant nous ne connaissons pas ses délais de traitement".

Nous continuons donc à suivre le traitement par le FMS de l'Unat des garanties appelées. Rappelons simplement qu'à la suite d'une interprétation restrictive des séjours à forfait l'administrateur judiciaire avait rappelé au président du FMS que « l'attestation de garantie financière délivrée par l'Unat vise d'ailleurs les articles L 211-18 et R 211-26 à R 211-34 du Code du tourisme. Cette garantie est donc destinée à rembourser en principal les fonds reçus par l'Invac au titre des engagements qu'elle a contractés à l'égard de sa clientèle pour des prestations en cours ou à servir ». ■

DESTINATION  
partage

30 rue Pierre Brasseur 77100 Meaux Tél. : 01 60 54 21 46 Fax : 01 64 76 34 25

Site : [www.destinationpartage.fr](http://www.destinationpartage.fr) Mail : [contact@destinationpartage.fr](mailto:contact@destinationpartage.fr)

en partenariat avec

